

Conseil Municipal de PLONÉOUR-LANVERN

Séance du lundi 27 juin 2022 à 19h 00

Compte rendu sommaire

1 Commission des finances et de l'administration générale

1-1 Modification du tableau des emplois du personnel communal

Le Conseil municipal a décidé d'apporter certaines adaptations au tableau des emplois du personnel communal pour tenir compte des modifications suivantes :

- Mutation interne au Centre technique municipal
- Augmentation du temps de travail au service de restauration scolaire
- Augmentation du temps de travail au service de nettoyage
- Modification de l'intitulé d'un poste au service de nettoyage
- Modification de l'intitulé d'un poste au service de restauration scolaire

1-2 Régime indemnitaire du personnel communal – Complément à la délibération du 17/12/2020

Par délibération n°1-8 en date du 17 décembre 2020, le Conseil municipal a fixé le régime indemnitaire applicable au personnel communal.

En marge de ce dispositif, le Conseil municipal a décidé d'instaurer une « indemnité forfaitaire complémentaire pour élection » (IFCE) pour les agents de catégorie A appelés à être présents sur le lieu de travail à l'occasion des consultations électorales politiques.

1-3 Information sur le pacte financier et fiscal

Le bureau communautaire et le conseil communautaire ont validé et délibéré sur l'élaboration d'un pacte financier et fiscal.

Le Conseil municipal a pris acte des éléments contenus dans l'étude retro-prospective réalisée par le cabinet RCF (Ressources consultants finances) dans la perspective de l'élaboration de ce pacte financier et fiscal.

2 Commission de l'aménagement et du cadre de vie

2-1 Acquisition propriété Veillon – Modification de la délibération du 13 décembre 2021

Par délibération n°2-11 en date du 13 décembre 2021, le Conseil municipal a décidé d'acquérir la parcelle cadastrée section AC, numéro 880, au prix de 2 000 € (propriété Veillon). Suite à de nouveaux échanges avec le vendeur, le prix de vente a été réévalué, un accord est intervenu entre les parties au prix de 2 500 €. Le Conseil a validé ce nouveau prix de vente.

2-2 Lotissement Polimmo Kerallain – Correction de la délibération du 21 février 2022

Par délibération n°2-2 en date du 21 février 2022, le Conseil municipal a décidé d'échanger des parcelles avec l'aménageur du lotissement de Kerallain (POLIMMO). Par erreur, la délibération indique que les parcelles concernées sont cadastrées en section AH ; or, c'est en section YK qu'elles apparaissent au cadastre.

Le Conseil municipal a décidé de modifier la délibération du 21 février 2022 en ce sens.

- 2-3 **Cession de terrain Ty Crohen – Correction de la délibération du 21 février 2022**
Par délibération n°2-3 en date du 21 février 2022, le Conseil municipal a, conformément à une précédente délibération du 20 décembre 1991, décidé de céder une parcelle de terrain de 320 m² située à Ty Crohen aux Consorts RIOU.
Pour rédiger son acte, le notaire demande au Conseil municipal de réitérer sa récente délibération sans faire référence à la décision de 1991.
Le Conseil municipal a décidé de céder la parcelle cadastrée section ZT, numéro 204 au prix de 100 €.
- 2-4 **Lotissement Kerruc Nevez – Remboursement de frais d'éclairage public**
Par délibération n°2-1 en date du 21 février 2022, le Conseil a décidé de transférer dans le domaine public communal la voirie et les équipements du lotissement de Kerruc Névez.
Il se trouve que l'éclairage public de ce lotissement a été mis en service à la demande et aux frais des colotis car il n'était pas possible pour la Commune de demander à l'opérateur une mise en service avant que la rétrocession des ouvrages ait eu lieu.
Par conséquent, le Conseil municipal a décidé de rembourser au représentant des colotis la somme de 314. 45 € qu'il a avancée pour régler les différentes factures depuis la mise en service de l'éclairage public.
- 2-5 **Dénomination de voie**
Le Conseil municipal a décidé de désigner sous le nom d' « Impasse Frédéric Le Guyader » la voie débouchant en amont et à l'ouest du numéro 6 de la rue Frédéric Le Guyader.
- 2-6 **Extension réseau éclairage public Le Veuz – Convention SDEF**
Il est prévu d'étendre le réseau d'éclairage public en bordure du cheminement piéton qui relie le lotissement des Roches Vertes et l'arrêt de bus récemment aménagé au Veuz.
L'opération est estimée à 22 975. 00 € ; cette dépense reste à la charge de la Commune. Les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SDEF à qui nous avons délégué notre compétence en matière d'éclairage public.
Le Conseil municipal a décidé d'approuver les termes de la convention financière à intervenir entre le SDEF et la Commune dans le cadre de cette opération.
- 2-7 **Compte rendu d'activité 2021 de la concession GRDF**
Le rapport d'activités 2021 de GRDF (Gaz réseau distribution France), concessionnaire du réseau de gaz naturel sur la Commune, est consultable auprès du Directeur général des services.
Le Conseil municipal a pris acte de ce rapport.
- 2-8 **SCI de la Fontaine – Assiette foncière**
Par délibérations des 8 avril et 24 juin 2019, le Conseil municipal a décidé de céder à la SCI de la Fontaine une partie des parcelles cadastrées section AH, numéros 731, 733 et 734.
Depuis lors les travaux de construction ont été menés à bien. Or, il est apparu que l'implantation du bâtiment ne respecte pas les règles posées par le Plan local d'urbanisme, notamment en matière de recul par rapport aux propriétés riveraines.
Pour résoudre cette difficulté, le Conseil municipal a décidé de céder une bande de terrain actuellement comprise dans la parcelle numéro 735 qui appartient également à la Commune.

3 Commission de la vie scolaire et sociale

3-1 Allocations et prestations scolaires et parascolaires – Année 2022 / 2023

Le Conseil municipal a fixé les montants accordés pour l'année scolaire 2022 / 2023 au titre des allocations scolaires et des prestations pour les activités parascolaires : fournitures scolaires, classes transplantées, voyages éducatifs, voyages d'études, études à l'étranger, arbre de Noël, déplacements sportifs, école de voile ou activités nautiques, séances d'équitation, séances de surf, spectacle itinérant, cirque à l'école, séjours en colonie de vacances, allocations pour apprentis, MFR, IME, garderie, frais de transport pour activités culturelles.

3-2 Repas au restaurant municipal – Tarifs 2022 / 2023

Le Conseil municipal a fixé les tarifs des repas servis au restaurant municipal, ainsi que les repas produits pour les communes conventionnées pour l'année scolaire 2022 / 2023.

3-3 Transport scolaire – Tarif et subventions année 2022 / 2023

Le Conseil municipal a fixé, pour l'année scolaire 2022 / 2023 :

- Le montant de la participation des familles utilisatrices du service communal de transport scolaire à destination des écoles primaires de Plonéour-Lanvern
- Le montant de la subvention communale accordée aux familles des enfants scolarisés dans le second degré, qui utilisent le service de transport scolaire organisé par le Conseil régional de Bretagne

4 Commission de la vie locale

4-1 Subventions aux associations et organismes divers

Le Conseil municipal a attribué les subventions suivantes au titre de l'année 2022 :

ASSOCIATION / ORGANISME	Dotation 2022 en €
AAVIF	32
ADAPEI	32
Bibliothèques sonores	32
APF France handicap	32
Leucémie 29 / Association Céline et Stéphane	32
Amicale don du sang	32
Les petits bonheurs	32
Archers Bigoudens	30
Club athlétique Bigouden	334
Handball club Bigouden	536
Handball club Cap Sizun	15
Nageurs Bigoudens	1 015
Quintin roller club	15
Quimpéroise gym	120
Rugby club Bigouden	171
Spirale	151
Pétanque Bigoudène	105
Sharks 29 Baseball / Softball	30
Handisport Cornouaille	60

Handisport Léonard	60
Prévention routière	100
Jeunes sapeurs-pompiers	100
Tre ar Vro (subvention exceptionnelle)	80

4-2 Tarification des salles communales

Le Conseil municipal a fixé le tarif de location des salles communales à compter du 1^{er} septembre 2022.

A Plonéour-Lanvern, le 29 juin 2022

Madame le Maire,

Josiane KERLOCH

